

Annexe 1

au contrat de séjour (article 3.1)

PRIX DE JOURNEE applicable au 1^{er} janvier 2025

Arrêté du Président du Conseil Départemental
du Calvados du 30/07/2024

HEBERGEMENT PERMANENT & HEBERGEMENT TEMPORAIRE

TARIF HEBERGEMENT		TOTAL	Montant TOTAL
67,01 €		HEBERGEMENT	par mois
+ TARIF DEPENDANCE		+ DEPENDANCE	(31 jours)
GIR 1/2	21,54 €	88,55 €	2 745,05 €
GIR 3/4	13,67 €	80,68 €	2 501,08 €
GIR 5/6	5,80 €	72,81 €	2 257,11 €

Dans l'attente de la confirmation par les différents départements, seuls les résidents en hébergement permanent relevant du département du Calvados seront facturés uniquement sur la base du TARIF HEB. + GIR 5/6. Pour ces résidents, l'APA sera versée directement à l'établissement.

RESIDENTS DE MOINS DE 60 ans
Hébergement permanent / Hébergement temporaire

85,00 €

ACCUEIL DE JOUR

TARIF HEBERGEMENT	33,50 €	MONTANT TOTAL
+ TARIF DEPENDANCE		HEBERGEMENT + DEPENDANCE / JOUR
GIR 1/2	14,36 €	47,86 €
GIR 3/4	9,11 €	42,61 €
GIR 5/6	3,87 €	37,37 €

ACCUEIL DE NUIT

TARIF HEBERGEMENT	43,56 €	MONTANT TOTAL
+ TARIF DEPENDANCE		HEBERGEMENT + DEPENDANCE / JOUR
GIR 1/2	14,00 €	57,56 €
GIR 3/4	8,89 €	52,45 €
GIR 5/6	3,77 €	47,33 €